



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Journée mondiale des abeilles : la FNSEA salue le renforcement de l'étiquetage de l'origine du miel !

Paris, le 20 mai 2026

A l'occasion de la journée mondiale des abeilles, la FNSEA salue la publication du décret de transposition de la nouvelle Directive européenne Miel, qui renforce l'étiquetage de l'origine du miel.

En effet, ce décret qui était attendu depuis longtemps, rend obligatoire l'indication sur l'étiquette du pot de tous les pays d'origine du miel, avec leur proportion exacte en cas de mélange. Cette nouvelle disposition s'appliquera à tous les pots de miel mis sur le marché, dès le mois prochain, à partir du 14 juin 2026.

Ce nouvel étiquetage permettra de renforcer l'information du consommateur et de faciliter les contrôles, dans le but de limiter les fraudes. Il s'agit d'une belle victoire pour les apiculteurs, pour lesquelles la FNSEA et le COPA ont travaillé de concert depuis des années.

La FNSEA compte maintenant sur le soutien actif de l'Etat français pour concrétiser rapidement les autres volets prévus par la nouvelle Directive Miel, dans le cadre des travaux de la plateforme d'experts sur le miel de la Commission européenne, visant à renforcer la traçabilité, harmoniser et améliorer les méthodes d'analyses du miel et créer un laboratoire de référence.

« A l'heure où le décret Miel renforce les exigences de transparence et d'origine, nous devons rappeler une évidence : sans abeilles, il n'y a ni pollinisation durable, ni agriculture performante. Défendre nos apiculteurs, c'est garantir une alimentation de qualité, une juste valorisation du miel français et un avenir pour nos filières agricoles », déclare Eric LELONG, Président de la Commission Apicole de la FNSEA.

